



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,  
*en charge de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de la vie associative*

N° 2613 / MEJ

*Le ministre*

Papeete, le 20 août 2012

à

**Madame la Directrice des Enseignements secondaires**  
**Monsieur le Directeur de l'Enseignement primaire**  
**Mesdames et Messieurs les Directeurs des Enseignements privés**  
**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés**  
**Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement et Directeurs d'école et de CJA**  
**Mesdames et Messieurs les Personnels chargés de l'Information et de l'Orientation**  
**Mesdames et Messieurs les Enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés privés et publics**

**Objet :** Promouvoir l'EPS et le sport scolaire - Annexe 2012/2013

Les recommandations de la circulaire de rentrée 2011/2012 dédiée à l'EPS et au sport scolaire ont très généralement été mises en œuvre avec succès dans les écoles et établissements scolaires. Je réaffirme toute l'importance qui doit être accordée à la pratique de l'EPS et au rayonnement du sport scolaire.

La circulaire 2011/2012 reste inchangée. Cette présente annexe 2012/2013 a pour objet d'actualiser les actions et repères opérationnels.

Les équipes pédagogiques avec la contribution de l'USEP et l'USSP sont responsables de la mise en œuvre des objectifs et des contenus du sport scolaire dans le premier comme dans le second degré. Elles fédèrent les associations des différents établissements scolaires et planifient les rencontres et les temps forts de la saison sportive scolaire.

L'éducation des élèves vers de saines habitudes de vie pour grandir en bonne santé reste une priorité fondamentale de mon ministère.

Pour l'école primaire, la demi-journée pédagogique du 19 octobre 2012, sera à nouveau dédiée à l'EPS par la mise en œuvre d'activités physiques et sportives dans une approche culturelle intégrant les caractéristiques de l'environnement géographique et social. Organisée au niveau de l'équipe pédagogique des circonscriptions et des écoles, elle concerne tous les enseignants des écoles publiques et privées du premier degré. Elle a pour objectifs de :

- préparer la journée sportive du 28 mars 2013
- planifier les événements et rencontres sportives à l'échelle de l'école en intégrant les dates des manifestations organisées par la circonscription ou par la CSSU et l'USEP ;
- établir les contacts nécessaires à l'action conjointe avec des partenaires (commune, USEP, mouvement sportif ...).

On veillera tout particulièrement à intégrer les enfants porteurs de handicap dans les séances d'EPS et les manifestations sportives organisées par l'école ou la circonscription.

Le Brevet athlétique des écoles maternelles (BAEM) et celui des écoles élémentaires (BA2E), comme le préconisent les nouveaux programmes, sont à introduire dans une démarche d'évaluation disciplinaire. Toutefois, ces évaluations seront fondées sur une approche transversale en cohérence avec les attentes du socle commun de connaissances et de compétences.

Dans la dynamique du continuum, une réflexion doit s'engager (création d'un groupe de travail) sur la mise en œuvre des programmes d'EPS et la logique de l'évaluation sur des exigences communes au premier et au second degré. C'est dans cet esprit que le prolongement du brevet athlétique pourrait être étendu au niveau des Centres de Jeunes Adolescents et des établissements qui assureront la pratique de l'athlétisme pour tous dans le cadre des rencontres USSP.

Le programme des manifestations sportives et des APS est validé par l'assemblée générale de l'USSP pour les manifestations locales et internationales et permet aux AS de fédérer leurs actions autour d'un projet commun.

Intégré dans le projet d'établissement, le projet d'AS participe pleinement à la réalisation d'un grand nombre de principes éducatifs énoncés par le socle commun de connaissances et de compétences. Ainsi, le temps de pratique et de rencontre, fixé prioritairement le mercredi après midi doit être respecté afin de garantir la participation de tous aux activités de l'association sportive.

La création de classes à option sportive tournées vers une pratique accrue et contrôlée du sport et l'ouverture de sections sportives dirigées vers l'atteinte de l'excellence, sont à encourager dans la perspective du rapprochement entre le sport scolaire et le sport civil.

Dans cette continuité, avec l'adhésion de l'USSP au sein de l'ISF (Fédération Internationale du Sport Scolaire), la pratique de haut niveau et les échanges inter culturels seront favorisés.

Les journées des excellences doivent être développées et faire l'objet de communications en interne et par voie de presse. En continuité, le programme annuel des animations sportives et culturelles validées par le conseil d'établissement peut accompagner le dispositif de loisirs éducatifs en internat (PLEI).

Facteur de développement personnel, l'éducation physique et sportive, en dépassant le sens de l'effort et de la persévérance, permet aux élèves d'apprendre à mieux se connaître et à mieux connaître les autres. La journée du 28 mars reste une date clé dans la semaine du patrimoine pour des rencontres inter cycles, du premier au second degré.

Axée sur les sports traditionnels cette rencontre offre aux élèves polynésiens une occasion de renouveler et d'entretenir un savoir-faire ancestral qui concrétise la mise en actes « *des valeurs morales et sociales fondamentales comme le respect des règles collectives ou le respect de soi-même et d'autrui* ».

